



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 09 AVRIL 2019**

PRESENTS : Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - José CARDOSO - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO – Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD – Lisette BUISSON - Corinne GUYONNET – David LAS – Jérôme DUCHALET - Bernard LAVEDRINE – Daniel SIODLAK

ABSENTS EXCUSES : Serge BOULADE – Philippe DIEUMEGARD – Nicole GUILLOMET – Loïc DEBOUESSE – Delphine PHLIX

POUVOIR : Serge BOULADE à Gérard CIOFOLO – Philippe DIEUMEGARD à Georges PAILLERET – Nicole GUILLOMET à Edith BRUNOL – Delphine PHLIX à Jérôme DUCHALET

A été nommée secrétaire de séance Edith BRUNOL

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 mars 2019

M. Quersin remarque que, malgré ce qu'a dit M. Borowiak, l'amplitude horaire de la déchèterie de Vallon-en-Sully, selon lui, est réduite depuis la fusion du SICTOM et du SMIRTOM.

Il propose donc d'organiser une rencontre entre le SICTOM et les représentants des communes.

Mme Brunol et M. Kemih regrettent que lors des réunions du SICTOM il n'y a pas souvent le quorum, et que de fait les élus locaux ne sont pas concertés.

M. Pailleret propose une réunion avec le SICTOM sous 8 à 10 jours avec les représentants de chaque commune, à la salle du conseil d'Estivareilles.

(pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0)

En préambule de la séance, Marine PONSSARD annonce son départ de la Communauté de Communes du Val de Cher au 13 mai 2019.

Le pot de départ est prévu pour **le 09 mai 2019 à 17h30 à Magnette.**

Délibération n°20190403-001

Objet : Vote taux d'imposition 2019

Le conseil communautaire, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2019 :

Taux de taxe d'habitation	3.97 %
Taux de taxe sur le foncier bâti	2.26 %
Taux de taxe sur le foncier non bâti	5.73 %
Taux de cotisation foncière des entreprises	26.42 %

Lors du DOB, les élus ont décidé du maintien des taux d'imposition.

M. De Lamarlière explique qu'il y a eu une augmentation des bases assez importante, ce qui entraînera une recette supplémentaire d'environ 100 000 €.

(pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Délibération n°20190409-002

Objet : Vote du taux de la TEOM 2019

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, sur les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019, à l'unanimité,

VOTE les taux suivants :

- Pour le SICTOM de la Région Montluçonnaise C1 : 9.11 % (*taux 2018 : 9,14%*)
- Pour le SICTOM de la Région Montluçonnaise C1 + CS : 13.14 % (*taux 2018 : 13.45*)

(pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Délibération n°20190403-003

Objet : Vote du taux de la REOM 2019

M. le Président informe les conseillers communautaires des tarifs de collecte et participation à la déchetterie pour 2019 fixés par le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères secteur de Cérilly qui seront appliqués sur la commune de LOUROUX-HODEMENT.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant qu'à partir du 1^{er} mai 2019, une nouvelle organisation des tournées sera mise en place, tous les ménages seront soumis à la même fréquence de passage, soit 1 fois par semaine (une semaine les ordures ménagères et une semaine les corps creux et plats) :

DÉCIDE

- de facturer deux fois par an,
- de maintenir les tarifs de la redevance Ordures Ménagères de 2018 comme suit :

⇒ **Les ménages** :

Fréquence passage	Nb de personnes par foyer	Tarif 2019
1 fois / semaine	1	108,00 €
	2	194,00 €
	3	275,00 €
	4	355,00 €
2 fois / mois	1	86,00 €
	2	155,00 €
	3	220,00 €
	4	285,00 €

⇒ **Les professionnels** :

Professionnel 1	51,25 €
Professionnel 2	123,00 €
Professionnel 3	184,50 €
Professionnel 4	379,25 €
Professionnel 5	512,50 €
Professionnel 6	871,25 €
Professionnel 7	1 127,50 €
Maisons de retraite	73,66 €
Campings (unité spéciale)	73,66 €
Chambres d'hôtes (nb de places)	18,62 €
Gîtes (nb de places)	18,62 €

⇒ **Les communes** : 1,00 € / habitant (source : dernier recensement INSEE connu) ;

⇒ **Les conventions particulières** : 28,70 € / levée de bac.

⇒ **Comices et manifestations** : un ou plusieurs bacs peuvent être mis à disposition. Ils sont facturés à l'organisateur à la levée de bacs au même tarif que les conditions particulières.

- De soumettre tous les ménages à une fréquence de passage d'une fois par semaine à compter du 2^e semestre 2019, une semaine les ordures ménagères et une semaine les corps creux et plats.

(pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Présentation du budget par Thierry de Lamarlière.

Il informe le conseil que les bases taxables ont augmenté et permettent de dégager une recette supplémentaire, apportant un peu de confort pour la préparation du BP 2019. Cet excédent sera mis en dépenses imprévues en attendant de définir son affectation éventuelle.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 09 avril 2019

L'an deux mil dix neuf, le neuf avril, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofolo, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	22
		Pour : 22
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - José CARDOSO - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Corinne GUYONNET - David LAS - Jérôme DUCHALET - Bernard LAVEDRINE - Daniel SIDLAK

Procurator(s) :

Serge BOULADE à Gérard CIOFOLO, Philippe DIEUMEGARD à Georges PAILLERET, Nicole GUILLOMET à Edith BRUNOL, Delphine PHLIX à Jérôme DUCHALET

Date de la convocation
02 avril 2019

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
//___

Etai(en)t excusé(s) :

Serge BOULADE - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - Loïc DEBOUESSE - Delphine PHLIX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

//___

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Edith BRUNOL

et publication du

//___

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 455 112,62

Recettes : 440 180,38

Fonctionnement

Dépenses : 2 300 374,95

Recettes : 2 300 374,95

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 490 448,56 (dont 35 335,94 de RAR)

Recettes : 490 448,56 (dont 50 268,18 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 300 374,95 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 300 374,95 (dont 0,00 de RAR)

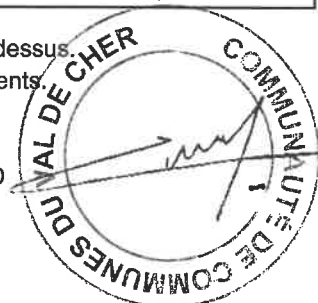
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 09 avril 2019

L'an deux mil dix neuf, le neuf avril, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofolo, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	22
		Pour : 22
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - José CARDOSO - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Corinne GUYONNET - David LAS - Jérôme DUCHALET - Bernard LAVEDRINE - Daniel SIODLAK

Procurator(s) :

Serge BOULADE à Gérard CIOFOLO, Philippe DIEUMEGARD à Georges PAILLERET, Nicole GUILLOMET à Edith BRUNOL, Delphine PHLIX à Jérôme DUCHALET

Date de la convocation
02 avril 2019

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
//

Etai(en)t excusé(s) :

Serge BOULADE - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - Loïc DEBOUESSE - Delphine PHLIX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

//

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Edith BRUNOL

et publication du

//

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : **68 051,95**

Recettes : **68 051,95**

Fonctionnement

Dépenses : **76 665,95**

Recettes : **76 665,95**

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	68 051,95	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	68 051,95	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	76 665,95	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	76 665,95	(dont 0,00 de RAR)

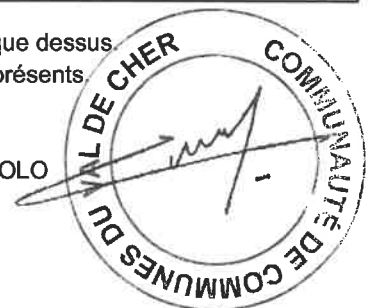
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO



Délibération n°20190409-006

Objet : Modalités d'avance et de remboursement de trésorerie du budget principal au budget annexe Gîte d'Entreprise

Le budget principal a consenti, au BP 2011, une avance de trésorerie au budget Gîte d'Estivareilles pour un montant de 144 250 €. Cette somme a permis de financer en fonds propres, l'achat et la rénovation des Ateliers du Val de Cher.

Par ailleurs, le vote du budget ci-dessus comprend une seconde avance de trésorerie pour construire le projet de gîte d'entreprises à la ZA La Vauvre, sur ce même budget annexe, puisqu'il s'agit du même objet (construire et exploiter de l'immobilier locatif à destination des entreprises locales). L'avance consentie est de 26 122 €.

La Trésorerie de Montluçon nous indique qu'il faut délibérer pour prévoir les conditions de versement et de retour de cette forme de « prêt » du budget principal au budget annexe. Comme cela n'avait pas été prévu lors de la première avance, il convient de regrouper les deux et de prévoir le remboursement pour un montant de 170 372 €.

Vu l'instruction comptable M14 et notamment son annexe 54,

Vu le Référentiel de Contrôle Interne du Comité de fiabilité des comptes locaux de janvier 2017,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREVOIT le versement d'une avance de trésorerie du budget principal (c/276351) au budget annexe « gîte d'entreprise » (c/168351) pour un montant de 26 122 €, qui sera effectué à la livraison de la première tranche du chantier de gîte d'entreprise à la Vauvre ;

PREVOIT que le remboursement de cette somme aura lieu à compter de 2022, un dixième de la somme globale jusqu'en 2031, pour un montant annuel de 17 037,20 €, chaque 1^{er} octobre.

(pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 09 avril 2019

L'an deux mil dix neuf, le neuf, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofalo, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - José CARDOSO - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Corinne GUYONNET - David LAS - Jérôme DUCHALET - Bernard LAVEDRINE - Daniel SIODLAK

Procuration(s) :

Serge BOULADE à Gérard CIOFOLO, Philippe DIEUMEGARD à Georges PAILLERET, Nicole GUILLOMET à Edith BRUNOL, Delphine PHLIX à Jérôme DUCHALET

Date de la convocation
02 avril 2019

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
//___

Etai(en)t excusé(s) :

Serge BOULADE - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - Loïc DEBOUESSE - Delphine PHLIX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

//___

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Edith BRUNOL

et publication du

//___

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : **237 071,57**

Recettes : **228 690,00**

Fonctionnement

Dépenses : **88 076,00**

Recettes : **88 076,00**

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	242 377,00	(dont 5 305,43 de RAR)
Recettes :	242 377,00	(dont 13 687,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	88 076,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	88 076,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO



Objet : Subventions aux associations

Demande de subventions des associations suivantes :

- USV FOOTBALL : le tournoi jeune ;
- ADIL 03 : permanence à Vallon en Sully + Observatoire de l'habitat ;
- Comité de jumelage MALI ;
- Association des donneurs de sang bénévoles La Chapelaude-Audes ;
- Vallon Arts et Traditions ;
- Raid Cord pour l'organisation des championnats de France de Tire à la Corde à Louroux-Hodement en septembre 2019 ;
- Body Power à Vaux pour l'organisation des championnats d'Europe de Force Athlétique du 28 au 30 juin 2019 ;
- AVPF : péniche flûte berrichonne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRÉCISE les conditions d'octroi des subventions pour 2019.

Demandeur	Objet	Montant
US Vallon	Football - Tournoi des jeunes	500,00 €
ADIL 03	Fonctionnement de la permanence de Vallon (conseil au public)	831,00 €
Comité de Jumelage Allier Niafunke	Jumelage avec Ngorkou	1 500,00 €
Raid Cord	Organisation des championnats de France de Tire à la corde	3 000,00 €
Body Power	Organisation des championnats d'Europe de Force Athlétique du 28 au 30 juin 2019	1 000,00 €

ACCORDE des subventions aux associations suivantes :

- USV FOOTBALL : le tournoi jeune ;
- Comité de jumelage Allier Niafunke ;
- ADIL 03 dans le cadre du fonctionnement de sa compétence générale de conseil au public, permanence assurée à Vallon en Sully.
- Le Raid Cord pour l'organisation des championnats de France de Tire à la corde
- Body Power pour l'organisation des championnats d'Europe de Force Athlétique.

REFUSE d'accorder des subventions à l'Association des donneurs de sang bénévoles de La Chapelaude-Audes (100,00 €), Vallon Arts et Traditions (1 000,00 €), ainsi qu'à l'ADIL 03 en ce qui concerne l'observatoire de l'habitat (550,00 €).

M. Ciofolo explique que la demande de subvention de l'association « Body Power » a été rajoutée au dernier moment, car leur dossier de demande a été reçu le 09 avril.

Concernant la subvention pour AVPF (2 500 € en 2018), les élus communautaires s'accordent pour dire qu'il faut la mettre de côté tant que l'association n'aura pas présenté de preuves de sa situation financière.

M. Cardoso rappelle que si la CCVC accorde une subvention à l'association des donneurs de sang de La Chapelaude-Audes, toutes les autres associations de donneurs du territoire vont également demander une subvention.

(pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Délibération n°20190409-009

Objet : Régularisation des amortissements antérieurs

Le Président expose que suite aux travaux conjoints des services de la CCVC et de la Trésorerie, des corrections doivent encore être apportées à la régularisation des amortissements et notamment à la délibération prise par le conseil le 10 décembre 2018.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le comptable public à effectuer un crédit sur le compte 1068 du budget M14 de la communauté de communes d'un montant de 131 435,80 € par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

- Article **13911** : 27 506,60 €
- Article **13912** : 40 956,00 €
- Article **13913** : 28 786,67 €
- Article **13917** : 14 372,54 €
- Article **13918** : 18 906,65 €

DIT que le détail des biens amortissables se trouve en annexe.

(pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Délibération n° 20190409-010

Objet : Chemins de randonnée intercommunaux – Inscription au PDESI

La CCVC porte un projet de création de sentiers de randonnée à l'échelle communautaire, dans le cadre de son développement touristique et de la promotion des activités de pleine nature.

Ce projet, initié dès 2015 en lien avec les communes, est arrivé à maturité. Il convient dès lors de procéder à son inscription au plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de l'Allier.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) de l'Allier,

S'ENGAGE à respecter les critères d'inscription au PDESI fixés par le Conseil Départemental et à mettre en œuvre les travaux et conventions nécessaires

S'ENGAGE à informer et solliciter l'avis du Département pour tout projet ayant un impact sur les espaces, sites ou itinéraires inscrits au PDESI,

S'ENGAGE à faire apparaître la participation financière et technique du Conseil Départemental sur l'ensemble des supports,

AUTORISE M. le Président à réaliser toutes les démarches administratives découlant de cette inscription.

Mme Brunol revient sur le problème d'Estivareilles concernant le premier tracé. Elle rappelle que si ce premier tracé est validé, il y aurait 71% de chemins de terre sur le tracé d'Estivareilles.

(pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Délibération n° 20190409-011

<u>Objet</u> : Prix des nouveaux objets boutique

La commission tourisme/culture a validé lors de sa dernière réunion la commande de magnets à l'effigie du pont-canal et de l'écluse de Chantemerle. Le conseil doit désormais se prononcer sur les tarifs de vente de ces produits. Voici les tarifs suggérés :

- Magnet Pont-canal de Chantemerle acheté au prix de 1,70 € HT → 3,00 € TTC
- Magnet Ecluse de Chantemerle acheté au prix de 1,70 € HT → 3,00 € TTC

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs proposés pour les nouveaux objets de la boutique du Musée du Canal de Berry.

(pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Délibération n°20190409-012

Objet : Election des représentants de la CCVC au SIVOM Région Minière
--

Le conseil doit désigner un représentant de la commune de Reugny au SIVOM de la Région Minière.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les représentants suivants :

Auprès du SIVOM Région Minière (à Doyet) :

Communes	Titulaire	Suppléant
ESTIVAREILLES	Sébastien BICH	Alain REGRAIN
	Michel LACLEMENCE	Christine LAMOINE
HAUT-BOCAGE	Yves GAUDIN	Michel GIRAUD
	Teun KOOPMANN	Jacqueline PHILIPPON
NASSIGNY	John HARGREAVES	Christophe GABORIT
	Frédéric JOLY	Nathalie LARDUINAT
REUGNY	Gérard BENOIST	Arnaud BOISSET
	Frédéric NENY	Marie NOYE
VAUX	Jérôme DUCHALET	Daniel SIODLAK
	Michel VERNAUDON	Bernard LAVEDRINE

(pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Délibération n°20190409-013

Objet : Avenant à la convention de mise à disposition avec PSLA
--

Le conseil a acté le 18 octobre 2018, la mise à disposition de Madame Marion BRAUD au Centre de loisirs à Vaux, en tant qu'apprentie BPJEPS par le biais d'un employeur externe, Profession Sports et Loisirs Auvergne (PSLA), à compter du 1^{er} novembre 2018 pour une durée de deux (2) ans.

La CCVC s'engage à rembourser les frais afférents à la formation et aux périodes de stage à la CCVC.

L'avenant proposé au conseil permet d'une part de rembourser dans le coût de la mise à disposition, les frais de déplacement de l'agent ; d'autre part, de ramener sa rémunération nette mensuelle au niveau de ce que percevait l'agent quand elle exerçait en direct à la communauté de communes du Val de Cher entre 2017 et 2018, soit 150,00 € nets mensuels supplémentaires.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de Madame Marion Braud avec PSLA, ainsi que les documents s'y rapportant.

PREVOIT les sommes correspondantes au budget de la collectivité.

(pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Questions diverses

- **Luxel – recours M. et Mme Verny :**

Pour rappel, M. et M^{me} Verny ont déposés, devant le TA de Clermont-Ferrand, un recours contre le permis de construire de l'hôtel d'entreprises sur la zone d'activités de la Vauvre.

La mairie de Nassigny, qui est directement attaquée, a fait appel à une avocate, Maître Cécilia DUFOUR à Montluçon.

Lors du premier rendez-vous avec cette dernière, il a été confirmé que le recours n'était pas suspensif pour le projet de la CCVC. Cependant, un problème lié à l'affichage des panneaux de chantier sur la ZA a été soulevé. En effet, pour prouver la continuité de l'affichage des panneaux sur le terrain, un 2^{ème} passage de l'huissier (au bout d'un mois d'affichage) manque au rapport. Il faut donc trouver des témoignages de voisins qui prouveraient que les panneaux n'ont jamais été enlevés.

Par ailleurs, la société Luxel a des inquiétudes quant à ce recours. En effet, le temps du recours, le prix de l'électricité est gelé, et l'accord de la CRE suspendu. Ainsi, ils n'ont pas intérêt à poser leurs panneaux tant que le juge n'a pas donné sa décision finale.

Nous avons donc contacté M. Boinet, de la société Luxel, pour éclaircir certains points en lien avec la promesse de bail :

- Si la CCVC termine la 1^{ère} phase des travaux à temps, mais que Luxel ne pose pas les panneaux, le premier tiers du loyer sera tout de même versé à la CCVC. Cependant, si le juge décide que le projet ne doit pas se faire, la CCVC devra rembourser ce premier loyer à Luxel.
- Si Luxel ne pose pas les panneaux à temps, les pénalités de retard prévus dans la promesse de bail ne s'appliqueront pas si le retard est du fait de Luxel.

Tous ces nouveaux éléments seront ajoutés à la promesse de bail que la CCVC signera prochainement avec Luxel.

M. Ciofalo explique que les frais d'avocat seront supportés par la commune de Nassigny, pour un projet communautaire. Ainsi, il faudra voir pour le remboursement de ces frais à la commune de Nassigny.

M. Garson demande à M. Ciofalo s'il a fait appel au service juridique de Groupama pour la prise en charge des frais d'avocat. M. Ciofalo lui répond qu'il attend la réponse de Groupama à ce sujet.

- **Point sur le transfert automatique de la compétence assainissement et son mécanisme d'opposition :**

Pour rappel, la loi Notre prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence « eau et assainissement » sera obligatoirement transférée aux communautés de communes et d'agglomération.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 est finalement venu prévoir un mécanisme d'opposition au transfert des compétences eau et assainissement par un blocage des communes.

Désormais, les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, au 3 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences ou de l'une d'entre elle.

Pour cela, il est nécessaire qu'au moins **25 % des communes membres d'une communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens, avant le 1^{er} juillet 2019.**

Si les conditions sont respectées, **le transfert de compétences prendra alors effet au 1^{er} janvier 2026.**

Le Président a été convié par Madame la Sous-Préfète à une réunion sur ce sujet le 14 mai prochain.

- **Formation manipulation extincteurs :**

Une formation à la manipulation des extincteurs est organisée par le nouveau prestataire de vérification sécurité incendie à destination des agents de la communauté de communes le **vendredi 12 avril de 9 h 00 à 12 h 00** au château des Trillers à Vaux. Il reste cinq places disponibles, merci de vous rapprocher des services (Marine / Stéphane) pour inscrire gratuitement les agents municipaux intéressés (avant jeudi 11 avril 12 h 00).

M. Pailleret souhaite inscrire un agent d'Estivareilles : M. Cédric Hérisson.

- **Permanence de Mme la Députée vendredi 12 avril à 10h00 sur la transition écologique :**

Madame Laurence Vanceunebrock-Mialon, Députée de l'Allier, a convié le Président le 12 avril 2019 à 10 h 00 à une présentation sur le nouveau dispositif de transition écologique lancé par le gouvernement.

M. Kemih se propose pour représenter M. Ciofolo et participer à cette réunion.

- **Prochains événements du musée : marché du terroir et inauguration maquette d'écluse :**

Pour rappel : marché du terroir, dimanche 28 avril 2019 de 10h00 à 18h00 au Musée.

Inauguration de la maquette d'écluse repeinte par Anthony Aufauvre, en présence du Service Eau Assainissement et du Lycée Paul Constans le **lundi 29 avril 2019 à 17h30** (carton d'invitation par mail à venir).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 heures 09.

Le secrétaire,

Le Président,

Les délégués,